

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Les jours d'abstinence durant le carême. — IV Le départ de Mgr l'archevêque pour son voyage *ad limina apostolorum*. — V Le service de sir Wilfrid Laurier à la cathédrale de Montréal. — VI Le rétablissement de nos soldats dans la vie civile. — VII M. Louis Cazeaux, président de l'Adoration nocturne de Paris. — IX Etude canonique: Application de la messe pour le peuple (*à suivre*). — X Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie: Vêture et profession religieuse.

AU PRONE

Le dimanche, 9 mars

On annonce:

Les Quatre-Temps.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 9 mars

Messe du I dim. du Carême, **semi-double** (privil. contre tout office de 1e cl.); mém. de sainte Françoise; préf. du Carême. — Aux vêpres du dim., mém. des Ss. XL Martyrs et de sainte Françoise (sans suffr.).

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 16 mars

Tous les titulaires dont l'office tombe du 8 mars au 18 mai, n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques, le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi	11 mars	— Saint-François-de-Sales.
Jeudi	13 "	— Ile-Bizard.
Samedi	15 "	— Rosemont.

LES JOURS D'ABSTINENCE DURANT LE CAREME

Mgr Georges Gauthier, administrateur du diocèse en l'absence de Mgr l'archevêque, a reçu du secrétariat de l'archevêché de Québec, le document suivant, dont nous publions le texte et la traduction.

SACRA CONGREGATIO CONCILII

Beatissime Pater,

Cardinalis archiepiscopus quebecensis et ceteri Ordinarii ditionis canadensis humiliter petunt a Sanctitate Vestra facultatem vi cuius transferre possint, durante quadragesima, legem abstinentiae a sabbato ad feriam IV, exceptis hebdomadibus quinquagesimae et quatuor temporum.

Ex audientia Sanctissimi diei 14 Januarii 1919 — Sanctissimus Dominus Noster Benedictus P. XV, audita relatione infrascripti cardinalis S. C. Concilii praefecti, benigne annuit pro gratia *ad biennium*.

(L. † S.) (signat.) F., card. CASSETTA, *praefectus*.

(signat.) I. MORI, *secretarius*.

(TRADUCTION)

Très Saint-Père,

Le cardinal archevêque de Québec et les autres Ordinaires de la région canadienne demandent humblement à Votre Sainteté de leur accorder la faculté de remettre, durant le carême, l'obligation de l'abstinence du samedi à la fête quatre (mercredi), excepté pour les semaines de la quinquagésime et des quatre-temps.

Dans l'audience du 14 janvier 1919, après avoir entendu le rapport du cardinal soussigné préfet de la Sacrée Congrégation du Concile, le Très Saint-Père Benoît XV a bien voulu accorder cette faculté *pour deux ans*.

(L. † S.) (signé) F. card. CASSETTA, *préfet*.

(signé) I. MORI, *secrétaire*.

LE DEPART DE Mgr L'ARCHEVEQUE POUR SON VOYAGE " AD LIMINA APOSTOLORUM "



INSI qu'il l'avait annoncé dans sa dernière lettre pastorale, mais avec un retard de quelques jours, soit le 23 février au lieu du 18, Mgr l'archevêque Bruchési est parti pour New York, en route vers Rome, avec son compagnon de voyage, M. le chanoine Chartier, dimanche dernier au soir. Le jeudi, 27, nos distingués voyageurs quitteront New-York pour Naples, à bord du *Canopic*.

Dès samedi, Monseigneur avait reçu son clergé, et, dimanche, à la grand'messe, après le sermon, il a adressé la parole aux fidèles de la cathédrale. C'est un devoir de ma charge, a-t-il dit, que j'accomplis en me rendant auprès du Souverain Pontife. C'est l'époque du voyage *ad limina apostolorum* et certaines affaires importantes concernant le diocèse demandent à être traitées le plus tôt possible auprès du Saint-Siège. Aux pieds du pape Benoît XV, qui fut, il y a quarante ans, son confrère d'ordination, dans l'église du Latran à Rome, Monseigneur se souviendra de ses prêtres et de ses fidèles. Au moment où l'on voudrait réparer les dégâts de la grande guerre, relever de leurs ruines plus d'une région dévastée des vieux pays et assurer la paix au monde, Monseigneur se demande si on a fait état comme il convenait des services que le Saint-Père a rendus aux nations pendant la guerre et de ceux qu'il pourrait et voudrait rendre aux peuples si rudement secoués. Quand on est catholique, dit-il, on ne se pose pas cette question à l'heure actuelle sans tristesse. Et pourtant Benoît XV est bien disposé. Le geste qu'il vient d'esquisser en faisant offrir ses sympathies au président du conseil de France, blessé par un

anarchiste, en est l'une des mille preuves. Hélas, le monde est bien malade. Il veut se passer de Dieu et Dieu l'abandonne à lui-même. Le flot du désordre social et de l'anarchie constitue on ne sait quelle marée montante qui menace de tout submerger. Puisse Marie protéger notre ville et notre diocèse! Telles sont quelques-unes des pensées que Monseigneur a développées dans ses allocutions au clergé et au peuple.

Hier, le dimanche 23 février, Nos Seigneurs de Régina, de Saint-Boniface et de Nicolet se sont trouvés de passage à l'archevêché. Précédemment, Nos Seigneurs de Valleyfield, de Sherbrooke, de Saint-Hyacinthe et de Jollette — les quatre suffragants de Montréal — étaient venus tour à tour saluer Monseigneur. De sorte que, il est permis de le dire, c'est accompagné des meilleurs vœux de ses collègues dans l'épiscopat, aussi bien que de ceux de son clergé et de ses fidèles, que Mgr l'archevêque s'en va à Rome.

Monseigneur est parti à 8.10 heures, hier soir. Mgr Gauthier, administrateur du diocèse, Mgr Mathieu, de Régina, Mgr Brunault, de Nicolet, les membres du chapitre métropolitain, plusieurs prêtres et hommes marquants du monde laïque, parmi lesquels le frère et les neveux de Sa Grandeur, sont allés jusqu'à la gare lui souhaiter bon voyage. Immédiatement avant son départ, Monseigneur s'est rendu à la cathédrale et, avec les membres du clergé présent, il a récité les prières de l'*itinéraire*. On a remarqué que Monseigneur paraissait très ému.

La *Semaine religieuse* se fait un devoir d'offrir à Sa Grandeur et à son compagnon de route ses meilleurs souhaits de bon voyage et d'heureux retour.

E.-J. A.

LE SERVICE DE SIR WILFRID LAURIER A LA CATHÉDRALE DE MONTRÉAL

L ne nous appartient pas d'écrire ici une notice biographique sur sir Wilfrid Laurier, que la mort est venue si rapidement enlever, le lundi 17 février, à l'admiration et, on peut l'écrire, à l'affection enthousiaste de tout le pays. Mais nous tenons à enregistrer pour l'histoire un écho de l'imposante cérémonie funèbre qui s'est déroulée à la cathédrale de Montréal, à cette occasion, le samedi 22 février.

Cependant qu'à Ottawa avaient lieu, sous la présidence du délégué papal et en présence du représentant du roi, les funérailles d'Etat que le gouvernement a voulu faire au grand Canadien disparu, à Montréal, sur l'initiative de notre société nationale Saint-Jean-Baptiste, un service solennel se chantait dans notre cathédrale. Mgr l'archevêque officiait lui-même, assisté par les membres de son chapitre. Une foule considérable envahissait le temple sacré. C'était bien l'homme du peuple dans une manifestation de foi grandiose!

A l'absoute, Mgr l'archevêque a prononcé l'allocution très courte mais très substantielle que voici :

“ Mes frères,

“ Dans quelques instants, vous le savez, vont avoir lieu, à Ottawa, les funérailles du grand citoyen que tout le Canada pleure et regrette. Ce n'est pas ici, sans doute, le lieu de faire une oraison funèbre. Le pays tout entier a déjà fait d'ailleurs cette oraison funèbre. Le peuple canadien a été frappé au cœur par la mort de sir Wilfrid Laurier. Je tiens cependant à exprimer mes remerciements à la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal qui fait chanter aujourd'hui ce service pour le repos de l'âme du grand disparu. Elle montre ainsi les principes catholiques qui la dirigent et elle fait un acte qui l'honore. La Saint-Jean-Baptiste a aussi demandé la permission de passer dans vos rangs pour recevoir des offrandes

destinées à faire dire des messes pour le repos de l'âme de M. Laurier. C'est une sainte et salutaire pensée dont il faut aussi la féliciter. C'est le gage le plus précieux pour l'âme de celui que nous pleurons. M. Laurier priait et aimait la prière. Il priait privéement et publiquement. Il sentait qu'il avait besoin de la prière pour les luttes de la vie. S'il pouvait faire entendre sa voix aujourd'hui, il dirait: "Souvenez-vous de moi, vous, mes compatriotes et mes amis." Les messes que vous offrez ainsi, en témoignage de patriotique sympathie, seront célébrées dans cette église aussitôt que possible. Le cher et grand mort nous demande de prier pour lui et je sais qu'on lui répondra généreusement."

LE RETABLISSEMENT DE NOS SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

RN recevant son clergé, à la veille de son départ pour Rome, le samedi 22 février, Mgr l'archevêque a invité M.M. les curés à seconder de toutes façons les aumôniers militaires et les hommes d'oeuvres qui s'occupent, avec un zèle si louable, d'aider à nos soldats qui reviennent de la grande guerre à se faire une bonne situation dans la vie civile. Le Père Sigouin, des Jésuites, qui est capitaine-aumônier, à Montréal, du district No 4, avait adressé à Monseigneur une lettre qui indique la nature de cette oeuvre si actuelle et si importante. Voici cette lettre qui est par elle-même tout-à-fait explicite:

A Sa Grandeur Mgr Bruchési,
archevêque de Montréal.
Monseigneur,

Mieux que personne vous savez l'importance du rétablissement de nos soldats dans la vie civile et vous savez quelles énergies nouvelles ils apportent au service de la religion et de la

race. Vous connaissez aussi les grands dangers auxquels nous expose ce retour subit et en masse de tous ces soldats. C'est pourquoi, en leur nom, je vous demanderais de bien vouloir, avant votre départ pour la ville éternelle, bénir l'oeuvre du rétablissement de nos soldats dans la vie civile et inviter tous les prêtres de votre diocèse et toutes les sociétés catholiques à donner leur très active coopération pour assurer le succès d'une oeuvre si importante. Le grand moyen jusqu'ici proposé a été d'entourer chaque soldat d'hommes sûrs et dévoués dès son arrivée dans sa paroisse. Votre bénédiction et votre invitation à tous rendront facile la tâche de ceux qui s'occupent de démobiliser et de replacer nos soldats dans les rangs de la famille canadienne.

De Votre Grandeur,

l'humble serviteur,

LÉON SIGOUIN, capitaine,

aumônier du district No 4.

Caserne de la rue Peel,

le 18 février 1919.

M. LOUIS CAZEAUX

PRESIDENT DE L'ADORATION NOCTURNE DE PARIS



N annonce, de Paris, à la date du 13 janvier, la nouvelle de la mort d'un chrétien éminent, qui était aussi un ami sincère de notre pays : M. Louis Cazeaux.

Membre du comité permanent des Congrès eucharistiques et aussi du comité du Voeu national de Montmartre, ce fier chrétien, tout laïque qu'il était, eut toute sa vie un zèle de prêtre pour le Dieu de l'autel. Il fut aussi un grand serviteur des pauvres et le conseil central de la Saint-Vincent-de-Paul de Paris n'eut pas de zélateur plus fervent. Il est mort à 73 ans. C'était, depuis plusieurs années, le président de l'oeuvre de l'Adoration nocturne à Paris.

“ Il avait été préparé de longue date à sa haute mission de zèle, raconte la notice que nous trouvons dans les journaux de Paris. Issu d'une bonne et chrétienne famille, fils d'un membre de l'Académie de médecine, il avait fait de très bonnes études au collège Stanislas, reçu sa formation de l'abbé de Lagarde et de l'abbé Lalaune et subi l'influence eucharistique de Mgr de Ségur qu'il aimait comme un père et vénérât comme un saint. Il était entré, par son mariage, dans une famille de vieille souche française. Louis Cazeaux avait donc beaucoup reçu. Aussi se souvint-il toujours qu'il lui serait beaucoup demandé et que noblesse oblige.

“ Tout jeune lauréat et secrétaire de la conférence des avocats, épris de justice, il était nommé, en 1878, substitut. Il réussissait et pouvait attendre un brillant avenir. Mais les décrets arrivèrent. On voulait expulser les congrégations et intimiser des ordres à la magistrature. Il estima sa conscience engagée. Il refusa et, en dépit de toutes les instances pressantes et trompeuses, il n'hésita pas, lui, père de famille, par sa démission, à briser sa carrière.

“ Rentré à Paris, grâce à son talent et à ses relations, il se fit bientôt au barreau une belle situation. Il y défendit avec zèle et succès de nombreuses congrégations, et ses confrères l'estimaient tant qu'il arriva parfois à d'aucun d'entre eux, plaidant à ses côtés, de se reposer sur lui du soin de la défense commune. Mais cette activité professionnelle ne suffit pas à remplir sa vie et à calmer sa soif de dévouement. Nul, moins que lui, ne fut le serviteur inutile et ne comprit la foi sans les oeuvres. Ami des pauvres, il les conseilla au bureau d'assistance judiciaire. Membre des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, il les visita, les secourut, et les relèva à l'occasion, sachant toujours inventer mille moyens délicats et discrets de bienfaisance pour ceux en qui il voyait les images de son Dieu.

“ Son oeuvre de prédilection fut la propagation du culte du

Sacré-Coeur et du Saint-Sacrement. Confiant dans les promesses faites à la bienheureuse Marguerite-Marie, qu'il choisit comme patronne dans sa propre famille, il attendait le salut de la France non d'une foi individuelle et timide, mais du règne social du Christ. Il lui fallait pour ce Dieu pain des forts dont il se nourrissait chaque jour, une apothéose nationale. Que de congrès à son honneur il a provoqués! Que de nuits d'adoration et d'heures saintes il a suscitées ou passées pour le consoler des abandons de Gethsémani et des injures du Calvaire! Et sa modestie eût-elle pu dénier que c'est pour beaucoup à son action discrète mais persévérante qu'est due la diffusion des fêtes du Sacré-Coeur, des oeuvres de l'Adoration nocturne et des Congrès eucharistiques? Quelle fut sa joie à lui, qui avait goûté les mystérieux colloques avec le Dieu de l'autel, quand Pie X, renouvelant l'appel du Seigneur aux petits enfants, les invita à la première communion dès leur âge tendre, et combien il fut heureux de voir ses propres petits-enfants recevoir ainsi leur Dieu! Car il fut de ceux qui leur ressemblent toujours. Il en avait la gaieté enjouée, la droite simplicité. Chez lui, pas une parole amère, toujours l'oubli de soi et l'unique préoccupation de faire plaisir. C'était une âme sans tache, pourrait-on dire, un de ces coeurs purs qui verront Dieu... Les épreuves ne lui avaient pas manqué cependant. Il avait perdu trois enfants en bas âge, puis sa femme, admirable mère de famille, la vraie femme forte de l'Évangile. Enfin et récemment encore, son fils aîné, médecin d'avenir, était mort victime de son devoir professionnel.

“ Et cependant, il restait jeune et confiant, comme ceux qui ont l'espérance, sainement attaché à la vie, dévoué pour les siens et goûtant les joies de famille. La guerre le bouleversa, mais il attendit toujours la victoire, plein d'espoir dans le Dieu du Sacré-Coeur et aussi dans les qualités foncières de notre race. Car il aimait passionnément son pays qu'il avait

servi dans la précédente guerre, et, quand une campagne d'inspiration étrangère et occulte s'était attaquée aux meilleurs Français de l'Eglise et de l'armée, il n'avait pas hésité, lui si doux, à écrier publiquement son mépris à l'un de leurs persécuteurs. La victoire et aussi le relèvement intellectuel et religieux de notre France furent pour lui de grandes joies. Mais Dieu, qui découvre des taches même dans ses anges, voulut épurer encore, comme autrefois Job, ce coeur pourtant si pur. De cruelles douleurs le frappèrent. Attaché à sa famille qu'il aimait tant et qui l'entourait, en vrai disciple du Christ qui se renonce à son exemple, il a dit son *fiat*, et, comme le bon serviteur, il aurait pu chanter le *nunc dimittis*."

* * *

On le voit, M. Cazeaux était un solide chrétien. Nous avons dit que c'était aussi un ami de notre pays. Il nous comprenait, en effet, et il nous aimait. C'est un peu pour cela que nous avons tenu à rendre, dans nos pages, un modeste hommage à sa mémoire.

Nous avons sous les yeux quelques lettres que M. Cazeaux adressait naguère au président de notre Adoration nocturne canadienne, à l'occasion du Congrès eucharistique de Montréal en 1910. Il aurait voulu y venir. Les circonstances l'en empêchèrent, mais il fut avec nous de coeur. Deux de ses confrères de l'Adoration nocturne de Paris, M. le comte d'Youville et M. Vautrin, assistèrent au Congrès de Montréal. Les membres de notre Adoration nocturne les reçurent le mieux qu'ils purent. A ce sujet, le 25 octobre 1910, le regretté M. Cazeaux écrivait au président de Montréal, M. Derome :

" Je tiens à vous remercier, au nom de notre conseil, pour toutes les bontés que vous avez eues et pour l'accueil bienveillant que vous avez fait à nos deux confrères... Ils se sont sentis en famille avec vous, comme des frères avec des frères... Merci, au nom de Notre-Seigneur, merci au nom de la France!

Vos sympathies, ils nous l'ont redit avec émotion, les ont touchés profondément! — Quel magnifique exemple Montréal a donné au monde entier! Quel triomphe pour Notre-Seigneur que cette grande procession à travers vos rues, qui réunissait toutes les classes de la société dans un même sentiment pour lui rendre hommage! C'était bien là un hommage national! C'est en tant que nation que vous proclamiez sa royauté et que vous le reconnaissiez pour votre premier souverain! Il n'y a que le Canada, il n'y a que Montréal, qui, depuis deux siècles, ait procuré cette joie et cette consolation à Notre-Seigneur!..."

Cette seule citation indique assez en quelle honorable estime le regretté et éminent chrétien qu'était M. Cazeaux tenait les gens de chez nous. Ses relations avec nos membres de l'Adoration nocturne furent toujours des plus sympathiques. Aussi, seront-ils empressés, croyons-nous, à joindre leurs prières et leurs hommages aux nôtres, pour les déposer sur la tombe de cet homme de bien qui fut l'un de leurs plus honorables amis.

E. J. A.

ETUDE CANONIQUE

APPLICATION DE LA MESSE POUR LE PEUPLE

(SUITE)

VI — INDULTS QUI REDUISENT CETTE APPLICATION

Nous possédons deux indults qui réduisent l'obligation de la messe *pro populo* pour les seuls curés (à l'exclusion des évêques). Mais comme ils sont basés sur les fêtes anciennement chômées dans l'Eglise universelle, et dont le double précepte d'assister à la messe et de s'abstenir d'oeuvres serviles a été enlevé par indult pour nous, il faut d'abord rechercher quelles étaient ces fêtes qui n'étaient plus d'obligation mais qui sont devenues fêtes de dévotion en ce pays à l'époque où l'on a obtenu ces indults.

1o Dispense du double précepte

Le 28 novembre 1792, la Propagande permit qu'on cessât de chômer¹ au Canada (excepté Terre-Neuve) les fêtes suivantes: Purification (2 février), S. Mathias (24 février), S. Joseph (19 mars), les lundi et mardi de Pâques, Ss. Philippe et Jacques (1 mai), Invention de la sainte-Croix (3 mai), les lundi et mardi de la Pentecôte, S. Jean-Baptiste (24 juin), S. Jacques (25 juillet), S. Anne (26 juillet), S. Laurent (10 août), Assomption (15 août), S. Barthélemy (24 août), Nativité de Marie (8 septembre), S. Matthieu (21 septembre), S. Michel (29 septembre), Ss. Simon et Jude (28 octobre), S. André (30 novembre), S. Thomas (21 décembre), S. Etienne (26 décembre), S. Jean (27 décembre), Ss. Innocents (28 décembre)², et S. Silvestre (31 décembre). C'était en tout 25 fêtes.³

La Nouvelle-Ecosse bénéficie de cet indult, mais non de celui de 1819, cité plus loin.

Ne restaient d'obligation que les fêtes de: Circoncision (1 janvier), Epiphanie (6 janvier), Annonciation (25 mars), Ascension, Fête-Dieu, Ss. Pierre et Paul (29 juin), Toussaint (1 novembre), Immaculée-Conception (8 décembre), et Noël (25 décembre), soit 9 fêtes (de 1793 à 1892).

Trois de ces fêtes ont été retranchées plus tard (en 1892), comme on le verra plus loin.

Même avant 1793, la fête de l'Annonciation cessait d'être chômée lorsque son office était transféré.

¹ *Mandements... des évêques de Québec*, vol. II, pages 441 et 461.

² La mention de la fête des Saints Innocents est omise dans les *Mandements... de Québec*, page 462.

³ On ne mentionne pas ici le titulaire de l'église paroissiale qui fut chômé au pays jusqu'en 1810, avec des exceptions en divers lieux, parce que cette fête n'est pas chômée dans l'Eglise universelle et ne peut donner lieu à la messe *pro populo*.

2o Dispense de la Messe "pro populo"

a) PREMIER INDULT

Le 7 mars 1819, la Propagande accordait à l'évêque de Québec l'indult suivant :

SSmus Dominus Noster Pius Divina Providentia PP. VII, referente me infra S. Congregationis de Propaganda Fide Secretario, benigne indulisit ut parochi diocesis⁴ iis festis diebus quibus fideles ab obligatione audiendi missam Apostolica Auctoritate soluti sunt, ipsi ab opere applicandi missam pro populo in posterum exempti sint, pro quo tamen populo in iisdem missis specialiter orare teneantur.⁵

1. Remarquons d'abord que cet indult est perpétuel (*in posterum*) et non limité à cinq, ou sept, ou dix ans; comme tant d'autres. C'est sans doute ce qu'on ne remarqua pas lorsqu'on demanda le même indult en 1826⁶ et en 1834⁷ qui, cette troisième fois, ne fut accordé que pour dix ans. Toutefois, on ne le fit pas renouveler en 1844 ni plus tard, sans doute parce qu'on reconnut que celui de 1819 était perpétuel.

2. Cet indult n'accorde pas à l'évêque le pouvoir de dispenser ceux des curés qui en auraient besoin, ni même tous les curés du diocèse, dans lequel cas chacun des successeurs et autres aurait dû recevoir la même dispense, mais il dispense directement les curés répartis sur tout le territoire du diocèse de Québec (*ut parochi diocesis*). Cet indult est donc plutôt territorial que personnel.

3. Le diocèse de Québec comprenait alors tout le Canada, excepté Terre-Neuve qui ne lui appartenait pas à cette époque, Il est vrai qu'en 1819 quatre évêques furent placés à Mont-

⁴ Le mot *Quebecensis* est omis dans ce texte, parce qu'il a été exprimé plus haut dans les articles précédents.

⁵ Ce texte ne se lit pas dans les *Mandements... de Québec*, mais dans le *Recueil d'ordonnances synodales et épiscopales du diocèse de Québec*, 1859, page 162.

⁶ *Mandements... de Québec*, vol. III, page 249.

⁷ *Discipline du diocèse de Québec*, au mot *curé*.

réal, à Toronto, à Saint-Boniface et à Charlottetown, mais et la Nouvelle-Ecosse qui, depuis deux ans, possédait un vicaire apostolique, et était ainsi séparée du diocèse de Québec. C'étaient des évêques auxiliaires dont les districts n'étaient pas détachés de celui de Québec, ce qui leur permettait de jouir de cet indult.

4. Les trois fêtes de l'Annonciation, de la Fête-Dieu et des Ss. Pierre et Paul étant encore chômées au Canada en 1819, elles ne sont pas comprises dans cet indult, et les curés étaient, même après 1819, tenus, en ces jours, à l'application de la messe *pro populo*. Ils gardèrent cette obligation après 1892, année où elles cessèrent d'être chômées, parce que cet indult n'accordait que la dispense du double précepte et non celle de la messe *pro populo*.

5. Il faut remarquer l'obligation que fait la Propagande aux indultaires de prier spécialement pendant ces messes pour leurs fidèles (*pro quo tamen populo in iisdem missis specialiter orare teneantur*). Cette obligation n'est pas la condition *sine qua non* de l'usage de l'indult, vu l'absence du mot *dummodo*. Elle ne peut être grave pour une seule omission, mais elle l'est sans aucun doute pour l'ensemble des jours indultaires d'une année, et même pour moins.

6. De fait cet indult accorde la dispense de la messe *pro populo* pour 34 jours, comme on a vu plus haut.

7. Il faut bien remarquer que cette étude ne prononce pas un jugement absolu à l'égard de la Nouvelle-Ecosse qui pourrait jouir de quelque autre indult analogue. Mais elle affirme seulement qu'elle ne bénéficie pas de celui de 1819. Il en est de même de Terre-Neuve.

b) DEUXIÈME INDULT

8. Mais les fêtes de l'Annonciation, de la Fête-Dieu et des Ss. Pierre et Paul ne furent plus chômées depuis le 13 mars

* *Mandements... de Québec*, vol. III, pages 142 et 146.

1855, dans la province civile d'Ontario⁹ (diocèse de Toronto et partie de celui d'Ottawa), et depuis le 28 janvier 1892 dans la province civile de Québec¹⁰ (provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal et partie du diocèse d'Ottawa). Toutefois ces fêtes n'étaient pas affectées par l'indult de 1819 pour la messe *pro populo*, parce qu'on n'avait pas demandé cette dispense.

9. Ce n'est qu'à la suite du premier concile plénier du Canada que les évêques du Canada demandèrent cette dispense et obtinrent l'indult du 7 février 1912¹¹, exemptant de l'application de la messe *pro populo* tous les curés du Canada (même ceux de la Nouvelle-Ecosse qui ne bénéficiaient pas de l'indult de 1819), à l'exception de ceux de Terre-Neuve qui ne prirent aucune part à ce concile. Ce dernier indult est perpétuel, comme celui de 1819, mais n'exige pas que le curé prie spécialement pour ses fidèles pendant les messes de ces trois jours.

(À SUIVRE)

J. S.

SŒURS des SAINTS NOMS DE JESUS ET DE MARIE VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

Le mercredi, 5 février, le Père Tamisier, des Jésuites, présidait une cérémonie de vêtue et de profession religieuse dans la chapelle du couvent d'Hochelega. Le révérend Père a aussi lui-même prononcé l'allocution de circonstance.

Ont prononcé les vœux perpétuels: Soeurs Marie-Raymonde (Catherine Jacques), de Tecumseh; Soeur Marie-des-Chérubins (Amanda Châtigny), de Valleyfield; Soeur Marie-Claire-de-la-Trinité (Rose-Anna Ouellette), de Adams; Soeur Marie-Albina (Azilda Daoust), de Sainte-Martine; Soeur Marie-Blandinè (Marie Morin), de Montréal; Soeur Marie-Thomas-du-Saint-Sacrement (Thérèse Comtois), de Compton; Soeur Marie-Berthe (Denise Brunet), de Saint-Timothée; Soeur Marie-Dioscore (Alice Doyon), de Cornwall; Soeur Marie-Annette (Eva Comeau), de Saint-Médard-de-Warwick; Soeur Marie-Pierre-Fourrier (Marie-Anne Delisle), de Sainte-Cécile-de-Lévrard; Soeur Marie-Amabilis (Adélina Laplante), de Franklin; Soeur Marie-Joseph-Augustin (Marie-Anne Dufort), de Saint-Roch-de-l'Achigan.

⁹ Voir *Etude des indults* déjà cité, page 38.

¹⁰ Voir *Etude des indults*, page 37.

¹¹ *Acta et Decreta Concilii plenarii Quebecensis primi*, page 104.

Ont prononcé les vœux temporaires: Soeur Marie-Blanche-du-Sacré-Coeur (Blanche DeGuise), de Montréal; Soeur Arthur-Marie (Marie Lemay), de Saint-Boniface; Soeur Marie-Philippe-de-Néri (Yvonne Lavigne), de Contrecoeur; Soeur Marie-Isidore-des-Anges (Emérentienne Hurteau), de Contrecoeur; Soeur Marie-Ernest (Marie-Anna Fusey), de Montréal; Soeur Marie-Dominique (Rose-Alma Guertin), de Montréal; Soeur Marie-Raoul-Joseph (Marie-Jeanné Chamberland), de Montréal; Soeur Marie-Athanase-d'Alexandrie (Hélène Bourque), de l'Epiphanie; Soeur Marie-Loretta-Anna (Amilda Cloutier), de Saint-Rémi-de-Tingwick; Soeur Alfred (Tharsile Taillefer), de LaBroquerie; Soeur Marie-Ovide-Albert (Rose-Alma Dubé), de Montréal; Soeur Marie-Josèphe-Eléonore (Annette Cossette), de Saint-Narcisse; Soeur Marie-Luminosa (Joséphine Dupont), de Manchester; Soeur Marie-Jean-Régis (Marie Louise Gilbert), de Montréal.

Ont revêtu le saint habit: Mlles Aurore Bezaire, de Windsor, dite Soeur Charlotte-Marie; Violet Lusted, de Windsor, dite Soeur Stephen-Mary; Marie-Anne Godbout, de East-Angus, dite Soeur Marie-Jeanne-Alma; Lydia Turcotte, de Westbury-Bassin, dite Soeur Marie-Joseph-des-Anges; Eva Doucet, de la Station-du-Côteau, dite Soeur Marie-Cécile-Thérèse; Yvonne Allard, de Montréal, dite Soeur Marie-Lorette-des-Anges; Delvina Choquette, de la Patrie, dite Soeur Marie-Narcisse-Euclide; Anna Bétournay, de Longueuil, dite Soeur Marie-Louis-Raymond; Marie-Marthe David, de Longueuil, dite Soeur Marie-Paul-Emile; Jeanne L'Heureux, de Saint-Pierre-Jolys, dite Soeur Marie-Henriette; Marie-Anne Prince, de Sainte-Eulalie, dite Soeur Marie-Rose-Hélène; Marguerite Pagé, de Windsor, dite Soeur Marie-Léo-du-Sacré-Coeur; Berthe McGowan, de Sainte-Martine, dite Soeur Marie-Charles-Edouard; Rose-Alma Plamondon, de Wotton, dite Soeur Marie-Georges-Arsène; Berthe Léger, de Saint-Timothée, dite Soeur Marie-Marguerite-Sophie; Marie-Ange Bourque, de Montréal, dite Soeur Marie-Ange-de-Jésus; Cécile Boutin, de Valleyfield, dite Soeur Marie-Madeleine-Thérèse; Lénora Sylvestre, de Sandwich, dite Soeur Caroline-Marie; Irène Parent, de Howick, dite Soeur Marie-de-l'Annonciation; Germaine Deschamps, de Rigaud, dite Soeur Marie-Louise-Alphonsine; Arienna Archambault, de Saint-Roch-de-l'Achigan, dite Soeur Edgar-du-Sacré-Coeur; Simonne Lefebvre, de Valleyfield, dite Soeur Marie-Albert; Irène Rivest, de Montréal, dite Soeur Marie-Thérèse-d'Alençon; Marie-Rose Laplante, de Saint-Antoine-Abbé, dite Soeur Marie-Jean-de-Lorraine; Albertine McNab, de l'Île-Perrot, dite Soeur Marie-André; Evéline Dionne, de Saint-Joseph-de-Sorel, dite Soeur Marie-Rose-Delphina; Noëlle Rousseau, de Montréal, dite Soeur Marie-Evelina; Blanche Paradis, de Saint-Boniface, dite Soeur Marie-Laurent; Marie-Ange Laberge, de Montréal, dite Soeur Adrien-Marie; Dorothy McNamara, de Montréal, dite Soeur Mary-Ann-Margaret; Maria Souchereau, de Windsor, dite Soeur Marie-Josèphe-Eugénie; Hermance Poliquin, de Bécancourt, dite Soeur Marie-Flore-Emma.